



BERNAY
LA VILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 NOVEMBRE 2025

Délibération n°99-2025

Rapporteur : Pierre BIBET

L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix-neuf novembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Gérard DUBUCHE, Colette GENET, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE, Laurence CAUSIER-LEMIRE

Pouvoirs : Julien LEFEVRE à Thierry JOSSE, François VANFLETEREN à Claire PITETTE

Absents : Guillaume WIENER, Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Chantal HERVIEU, Justine PIQUOT, Régis ROUSSEL, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC,

Date de la convocation : jeudi 13 novembre 2025

Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

Objet :

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE 2024

Exposé des motifs :

L'article 3 du décret n° 2024-796 du 12 juillet 2024 modifie l'article D. 1321-104 du Code de la santé publique en indiquant que les maires doivent tenir à la disposition du public par tout moyen la note annuelle du directeur général de l'agence régionale de santé.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte de la présentation du rapport annuel sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour l'année 2024, figurant en annexe.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment son article D. 1321-104

Vu le rapport annuel sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour l'année 2024 de l'Agence Régionale de Santé ci-annexé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour l'année 2024, figurant en annexe.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 20/11/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

